Programme d'études techniques

551.A0

Techniques professionnelles de musique et chanson

Version 2005

Secteur de formation 4 Arts

Québec

Programme d'études techniques

551.A0

Techniques professionnelles de musique et chanson

Secteur de formation 4 Arts

Formation professionnelle et technique
et formation continue
Direction générale des programmes
et du développement

Le programme d'études *Techniques professionnelles de musique et chanson*, composé d'un tronc commun et des deux voies de spécialisation *Composition et arrangement* et Interprétation, a été élaboré en 2001. Une troisième voie, *Interprétation en théâtre musical*, a été produite en 2004 pour répondre aux nouveaux besoins de formation relevés dans ce domaine.

Équipe de production

Responsabilité et coordination du projet en 2001

Francyne Lavoie
Nora Desrochers
Responsables du secteur de formation Arts
Direction générale des programmes et du développement

Conception et rédaction en 2001

Luc Beaugrand
Enseignant
Collège Lionel-Groulx

Denise Jamison
Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Manon Paquette
Conseillère en élaboration de programmes d'études
Consultante

Responsabilité et coordination du projet en 2004

Guy-Ann Albert
Responsable du secteur de formation Arts
Direction générale des programmes et du développement

Conception et rédaction en 2004

Ghyslain Filion
Enseignant au programme *Interprétation théâtrale*
Collège Lionel-Groulx

Nicole Gendron
Conseillère en élaboration de programmes d'études
Consultante

Linda Proulx
Conseillère pédagogique au Service des programmes, de la recherche et du développement pédagogique
Collège Lionel-Groulx

Mario Vigneault
Enseignant au programme *Techniques professionnelles de musique et chanson*
Collège Lionel-Groulx

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mise en page et édition

Sous la responsabilité de la Direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005–0500585

ISBN 2-550-45437-5 (version imprimée)
ISBN 2-550-45438-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreux collaborateurs et collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport remercie les personnes suivantes.

Milieu du travail (2001)

Lorne Beaudet
Représentant d'employeurs
L'Anglicane, Lévis

Francine Bertrand-Venne
Société des auteurs-compositeurs du Québec

Danielle Blanchet
Agente de recherche
Ministère de la Culture et des Communications

Josée Blondin
Instrumentiste

Louise Boucher
Coordonnatrice du Conseil québécois des ressources humaines en culture

André Couture
Directeur de l'éducation et de la formation
Ministère de la Culture et des Communications

Michel Cusson
Instrumentiste, arrangeur et compositeur

Luc De Larochelière
Auteur-compositeur-interprète

Véronique Lapierre
Chanteuse

Michel Laurence
Union des artistes

Gérald Masse
Instrumentiste
Guilde des musiciens

Gaétan Patenaude
Agent de recherche
Ministère de la Culture et des Communications

Agnès Sohier
Chanteuse-choriste

Marc Vallée
Instrumentiste, arrangeur

Milieu du travail (2004)

Louise Brunet
Conseillère en développement professionnel
Conseil québécois des ressources humaines en culture

Renée Côté
Responsable de la formation artistique professionnelle
Ministère de la Culture et des Communications

Isabelle Delage
Chorégraphe, danseuse et comédienne

Ariane Gauthier
Interprète en théâtre musical, auteure-compositrice

Marie-Ève Godin
Interprète en théâtre musical

Sylvy Grenier
Compositrice et metteure en scène

Katie Julien
Interprète en théâtre musical et en revues musicales, chanteuse et directrice vocale

Matt Laurent
Interprète en théâtre musical, chanteur, auteur-compositeur

Normand Lévesque
Interprète en théâtre musical et comédien

Camille Loiselle-d'Aragan
Interprète en théâtre musical, comédienne, chanteuse et danseuse

Linda Mailho
Directrice vocale et chanteuse

Catherine Pinard
Interprète en théâtre musical, pianiste, comédienne et pédagogue en voix et en interprétation

Alice Ronfard
Metteure en scène
Travailleuse autonome

Manuel Tadros
Interprète en théâtre musical, chanteur, acteur et réalisateur

Corinne Zanzour
Interprète en théâtre musical

Milieu de l'éducation (2001)

Formation technique :

Guy Boisvert
Enseignant
Cégep de Drummondville

Richard Ferland
Enseignant
Cégep de Drummondville

Jo-Anne Fraser
Enseignante
Cégep de Saint-Laurent

Denis Mailloux
Enseignant
Cégep de Drummondville

Sylvain Marcotte
Enseignant
Cégep de Drummondville

Yves Nadeau
Enseignant
Cégep Marie-Victorin

Roch Nappert
Directeur des études de liaison
Cégep de Drummondville

Gilles Ouellet
Enseignant
Campus Notre-Dame-de-Foy

Réal Simard
Enseignant
Cégep d'Alma

Formation préuniversitaire :

Suzanne Bouchard
Direction de l'enseignement collégial
Ministère de l'Éducation

Johanne Forget
Enseignante
Collège Lionel-Groulx

Yveline Pamphile-Côté
Direction de l'enseignement collégial
Ministère de l'Éducation

Milieu de l'éducation (2004)

Luc Beaugrand
Enseignant
Collège Lionel-Groulx

Marcel Benoît
Coordonnateur du département de musique et enseignant
Cégep de Drummondville

Marcel Boutin
Directeur des études
Cégep de Drummondville

Clément Cazelais
Enseignant
Collège Lionel-Groulx

Marc Deschênes
Coordonnateur du département de musique et enseignant
Cégep de Saint-Laurent

Céline Dussault
Enseignante
Collège Lionel-Groulx

Marie-Lise Hétu
Enseignante
Collège Lionel-Groulx

Danielle Hotte
Enseignante
Collège Lionel-Groulx

Jacques Masson
Coordonnateur du département de musique et enseignant
Collège Lionel-Groulx

Vincent Morel
Enseignant
Cégep de Saint-Laurent

Sylvie Normandin
Enseignante
Collège Lionel-Groulx

Gisèle Poulin
Coordonnatrice du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson*
Collège Lionel-Groulx

Jean-Paul Rajotte
Conseiller pédagogique
Cégep de Drummondville

France Séguin
Conseillère pédagogique
Cégep Marie-Victorin

Pierre Voyer
Enseignant
Collège Lionel-Groulx

Table des matières

Présentation du programme d'études 1
Vocabulaire 5

Première partie
Buts de la formation générale 9
Intentions éducatives en formation générale 11
Formation générale commune 19
Formation générale propre 31
Formation générale complémentaire 37

Deuxième partie
Buts de la formation spécifique 53
Intentions éducatives en formation spécifique 55
Matrices des compétences 57
Harmonisation 61
Formation spécifique
Utiliser des éléments des langages de la musique. 63
Traduire un matériau musical. 65
Interpréter des pièces musicales. 67
Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales. 69
Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale. 71
Assumer le développement de sa sensibilité artistique. 73
S'adapter aux nouvelles technologies musicales. 75
Gérer sa carrière. 77
Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire 79
Repiquer une pièce de musique populaire. 81
Établir des communications professionnelles. 83
Arranger une pièce de musique populaire. 85
Composer une pièce de musique populaire. 87
Réaliser un enregistrement de musique populaire. 89
Composer une chanson. 91
Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale. 93
Agir à titre d'interprète professionnel soliste en musique populaire. 95
Agir à titre d'interprète professionnel dans un petit ensemble de musique populaire. 97
Agir comme musicienne ou musicien de studio en musique populaire. 99
Agir à titre d'accompagnatrice ou d'accompagnateur en musique populaire. 101
Organiser et présenter un spectacle de musique populaire. 103
Improviser en musique populaire. 105

Utiliser des techniques d’expression scénique. 107
Maîtriser les techniques de la voix parlée. 109
Maîtriser les éléments fondamentaux du jeu théâtral. 111
Exploiter des techniques de danse. 113
Établir des relations professionnelles. 115
S'approprier un personnage en théâtre musical. 117
Se construire un répertoire d’auditions en théâtre musical. 119
Effectuer un enregistrement en studio d’un numéro de théâtre musical. 121
Se préparer à une représentation d’un spectacle de théâtre musical. 123
Jouer un personnage dans un spectacle de théâtre musical. 125

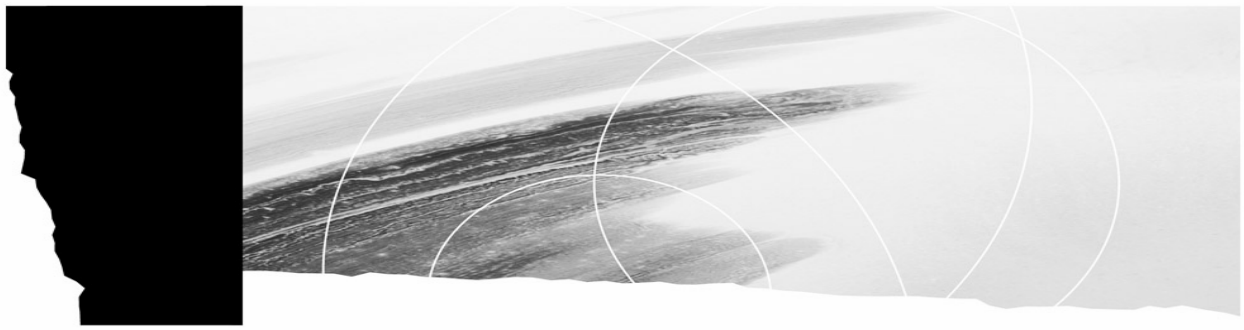

551.A0 **Techniques professionnelles de musique et chanson**

Année d'approbation : 2005

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	90 unités
Durée totale :	2010 heures-contact

Formation générale :	660	heures-contact
Formation spécifique :		
Tronc commun et voie de spécialisation A, Composition et arrangement :	1350	heures-contact
Tronc commun et voie de spécialisation B, Interprétation :	1350	heures-contact
Tronc commun et voie de spécialisation C, Interprétation en théâtre musical :	1350	heures-contact

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le RREC à l'article 2 et aux conditions particulières suivantes :

- La personne doit avoir réussi le cours suivant : Musique 534.

En outre, en vertu de l'article 2, l'établissement peut fixer des conditions particulières d'admission, entre autres, réussir une audition.

Présentation du programme d'études

Le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; en fonction du cadre réglementaire, le programme est défini par compétences et formulé par objectifs et par standards.

Le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 63 1/3 d'unités pour chacune des voies de spécialisation.

Pour sa composante de formation spécifique, ce programme a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Formation générale commune **(16 2/3 unités)**

0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.

00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.

000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

ou

0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

ou

0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

ou

0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale propre (6 unités)

000K Produire différents types de discours oraux et écrits.

000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Formation générale complémentaire (4 unités)

000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.

000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.

0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.

0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.

0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.

0012 Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.

0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.

0014 Réaliser une production artistique.

Formation spécifique (63 1/3 unités)

Tronc commun

01FA Utiliser des éléments des langages de la musique.
01FB Traduire un matériau musical.
01FE Interpréter des pièces musicales.
01FF Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales.
01FG Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale.
01FH Assumer le développement de sa sensibilité artistique.
01FJ S'adapter aux nouvelles technologies musicales.
01FL Gérer sa carrière.

Voie de spécialisation A, Composition et arrangement

01FC Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire.
01FD Repiquer une pièce de musique populaire.
01FK Établir des communications professionnelles.
01FM Arranger une pièce de musique populaire.
01FN Composer une pièce de musique populaire.
01FP Réaliser un enregistrement de musique populaire.
01FQ Composer une chanson.

Voie de spécialisation B, Interprétation

01FC Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire.
01FD Repiquer une pièce de musique populaire.
01FK Établir des communications professionnelles.
01FR Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale.
01FS Agir à titre d'interprète professionnel soliste en musique populaire.
01FT Agir à titre d'interprète professionnel dans un petit ensemble de musique populaire.
01FU Agir comme musicienne ou musicien de studio en musique populaire.
01FV Agir à titre d’accompagnatrice ou d’accompagnateur en musique populaire.
01FW Organiser et présenter un spectacle de musique populaire.

Plus une compétence au choix pour la voie de spécialisation B

01FX Improviser en musique populaire.
01FY Utiliser des techniques d’expression scénique.

Voie de spécialisation C, Interprétation en théâtre musical

01FR	Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale
048Q	Maîtriser les techniques de la voix parlée.
048R	Maîtriser les éléments fondamentaux du jeu théâtral.
048S	Exploiter des techniques de danse.
048T	Établir des relations professionnelles.
048U	S'approprier un personnage en théâtre musical.
048Y	Se construire un répertoire d’auditions en théâtre musical.
048V	Effectuer un enregistrement en studio d’un numéro de théâtre musical.
048W	Se préparer à une représentation d’un spectacle de théâtre musical.
048X	Jouer un personnage dans un spectacle de théâtre musical.

Vocabulaire

Programme

Le programme est constitué d'un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique, à un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (*Élaboration des programmes d'études techniques*, *Cadre-général – Cadre technique 2002*, p. 15).

Objectif

L'objectif englobe la compétence, l'habileté ou la connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Plus précisément, il présente la compétence à acquérir. Il comprend l'énoncé même de la compétence ainsi que les éléments nécessaires à sa compréhension.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'acquisition de la compétence.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne vise pas à décrire la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Ils ne constituent pas l'instrument d'évaluation pour lequel ils servent plutôt de références. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit de cours destinés à assurer l'atteinte des objectifs et le respect des standards. Ils sont donnés entre autres en laboratoire, d'ateliers, de séminaires, de stages ou d'autres activités pédagogiques. Les établissements d'enseignement collégial ont la responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement des programmes.

Pour la composante de formation générale, il s'agit des éléments d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

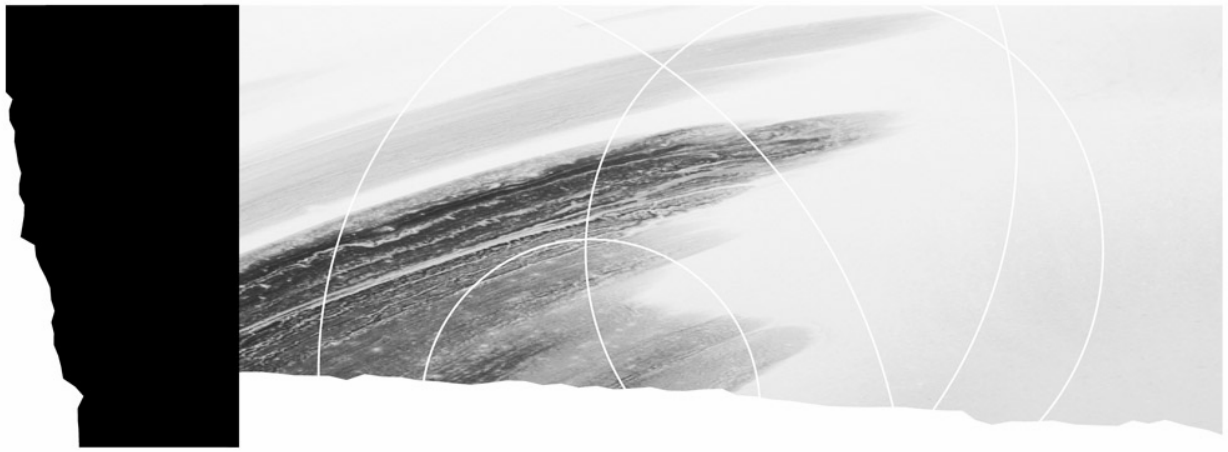

Première partie

Buts de la formation générale

Intentions éducatives en formation générale

Objectifs et standards de la formation générale

Buts de la formation générale

Au Québec, l'enseignement collégial fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieur tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage de la formation technique à la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et l'équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et le développement de qualités et d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- maîtriser la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée;
- maîtriser des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- s'ouvrir au monde et à la diversité des cultures;
- connaître des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- développer une pensée réflexive autonome et critique;
- développer une éthique personnelle et sociale;
- maîtriser des connaissances nécessaires à son bien-être physique et intellectuel;
- prendre conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les qualités et les attitudes à développer

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent au développement des qualités et des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi-même et autrui;
- ouverture d'esprit;

- créativité;
- ouverture sur le monde.

Cette triple finalité s'applique aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune qui est similaire pour tous les programmes. Cette formation totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :

  – langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
  – philosophie ou Humanities : 4 1/3 unités;
  – éducation physique : 3 unités;
  – langue seconde : 2 unités;

- la formation propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage favorisant leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme. Cette formation totalise 6 unités réparties comme suit :

  – langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
  – philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
  – langue seconde : 2 unités;

- la formation complémentaire qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Cette formation totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :

  – sciences humaines;
  – culture scientifique et technologique;
  – langue moderne;
  – langage mathématique et informatique;
  – art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis dans le contexte d'une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités, des disciplines et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage assurant la cohérence de son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont établis conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, édition révisée, octobre 2001).

Intentions éducatives en formation générale

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances culturelles, des habiletés génériques à acquérir, des qualités et des attitudes à développer; enfin, une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Formation générale commune et formation générale propre

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'enrichir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, laquelle constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

1) La fréquentation constante de la littérature permet à l'étudiant ou l'étudiante d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle lui permet aussi de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et de s'ouvrir davantage à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune. De plus, chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître ses erreurs et à les corriger.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs cognitifs et culturels de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra montrer

- que, sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle peut :
  - analyser, expliquer et apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours et en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
  - reconnaître des procédés littéraires et langagiers et en apprécier la contribution dans un projet de texte;
  - reconnaître et analyser les particularités d'une situation de communication et y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
  - organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;
  - porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses, tant sur le plan des idées que sur celui de la langue;

- que, sur le plan des acquis culturels, il ou elle peut :
  - reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
  - apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et se situer par rapport à elles;
  - préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et en saisir les résonances dans le monde actuel;
  - reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième année du secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles de la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence comportant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer ces œuvres et ces textes dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime par la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble de la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière que l'étudiant ou l'étudiante s'ouvre aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale, et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Cet enseignement forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent l'être humain dans sa quête de sens ou de vérité.

Principes

1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui s'appuie sur la raison pour étudier les questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour façonner sa pensée et orienter son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à l'exercice rigoureux de la raison.
2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique, ce qui l'habitue à revoir sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.
3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation dans cette discipline permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
  - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
  - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
  - des concepts clés, des principes et des théories à la base de conceptions philosophiques permettant de définir l'être humain;
  - les outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
  - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
  - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
  - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
  - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
  - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
  - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
  - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
  - valorise la raison et le dialogue dans l'analyse de toute question;
  - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
  - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
  - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
  - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
  - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
  - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière que les acquis théoriques et pratiques du premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le contexte de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée par le questionnement et l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et il ou elle se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui a une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et il ou elle s'ouvre à l'importance de ces dernières dans la culture occidentale. Il ou elle analyse ces conceptions, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, rattachées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

1) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au-delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement au collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
2) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
3) L'étude de l'anglais, puisqu'elle fait partie intégrante de la formation générale, permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée, tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, montrer

- que, sur le plan des connaissances, il ou elle :
  - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
  - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
  - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
  - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais;
  - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle peut :
  - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
  - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
  - obtenir de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise et l'utiliser;
  - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
  - accéder à la culture anglophone;
  - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
  - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
  - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis en quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée au secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le second ensemble, celui de la formation propre aux programmes, a pour objet de consolider la compétence acquise en formation générale commune, tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.

4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances apprises et de faire adopter par autrui les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise du plaisir retiré et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
  - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
  - les principes issus des recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
  - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
  - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
  - une méthode de formulation d'objectifs;
  - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est capable :
  - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
  - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;
  - d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
  - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps;
  - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression corporelle ou de plein air;
  - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
  - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
  - de maintenir ou d'améliorer de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
  - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle peut :
  - percevoir l'importance d'être responsable de sa santé;
  - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
  - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, la maîtrise de soi, le respect d'autrui et l'esprit de coopération;
  - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
  - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
  - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses

habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié de ces activités.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs, et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression corporelle ou de plein air. Dans ce contexte, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante de mener à terme son programme personnel.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble comporte des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs de ces sciences au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines à la compréhension des enjeux contemporains et les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le second ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche particulière du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie, tandis que le second propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été conçus en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de la nôtre ou de notre système de pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un

élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne entraîne nécessairement une telle sensibilisation.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative qui consiste à développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le second ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

Les objectifs et les standards des ensembles du domaine du langage mathématique et informatique sont suffisamment généraux pour permettre la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison de ces deux champs de connaissance.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de favoriser le développement de la culture générale de l'étudiant ou de l'étudiante en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. La fréquentation d'œuvres ou l'expérimentation d'un médium artistique, vise, dans cette formation de base, à développer la sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le second ensemble, l'étudiant ou l'étudiante réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, il ou elle est mis en contact avec des œuvres relevant du médium choisi afin d'en reconnaître les principaux mode d'expression.

Langue d'enseignement et littérature — Code : 0001

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments	**Critères de performance**
1 Reconnaître le propos du texte.	• Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	• Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. • Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3 Choisir les éléments d'analyse.	• Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4 Élaborer un plan de rédaction.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.	• Utilisation appropriée des éléments d'analyse. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Français
Pondération :	2-2-3 ou 1-3-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Langue d'enseignement et littérature — Code : 0002

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments	**Critères de performance**
1 Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	• Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2 Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	• Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3 Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	• Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4 Élaborer un plan de dissertation.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une dissertation explicative.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Pondération : 3-1-3
Nombre d'unités : 2 1/3

Langue d'enseignement et littérature	Code : 0003

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Apprécier des textes de la littérature québécoise.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	• Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2 Comparer des textes.	• Choix pertinent des critères de comparaison. • Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3 Déterminer un point de vue critique.	• Pertinence du point de vue critique.
4 Élaborer un plan de rédaction.	• Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une dissertation critique.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Emploi d'arguments appropriés. • Justification du point de vue critique. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite • Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Pondération : 3-1-4
Nombre d'unités : 2 2/3

Philosophie	Code : 00B1

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.

Éléments	**Critères de performance**
1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	• Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	• Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence au contexte sociohistorique de la contribution présentée. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution présentée.
3 Produire une argumentation sur une question philosophique.	• Élaboration d'une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. • Formulation d'une thèse et présentation d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des règles de l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Pondération :	3-1-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Philosophie	Code : 000E

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments	Critères de performance
1 Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2 Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique dans lequel ces conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3 Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Pondération : 3-0-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau I) — Code : 0015

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral simple.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et dans un vocabulaire d'usage courant.
2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3 S'exprimer oralement.	• Communication intelligible d'environ deux minutes à partir de consignes précises. • Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. • Échanges d'idées pertinents. • Prononciation, intonation et débit acceptables.
4 Rédiger un texte.	• Rédaction, sur un sujet familier, d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques *modals* et à des temps du verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous, simple past* et *past continuous, future.*

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau II) Code : 0007

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral authentique.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message.
2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. • Reconnaissance d'une suite logique des éléments du texte.
3 S'exprimer oralement.	• Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes sur un sujet d'intérêt général. • Formulation de questions pertinentes, dont la grammaire est généralement correcte, en situation d'interaction. • Emploi généralement correct de verbes au passé. • Prononciation, intonation et débit convenables.
4 Rédiger un texte.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. • Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques *modals* et à des temps du verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous, simple past* et *past continuous, present perfect, future*.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau III) — Code : 0008

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral authentique à portée socioculturelle ou littéraire.	• Identification des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2 Dégager le sens d'un texte authentique à portée socioculturelle ou littéraire.	• Identification du sens général. • Distinction précise des principaux éléments du texte. • Identification de la structure du texte. • Identification de l'intention de l'auteur.
3 Exprimer oralement un message sur des sujets à portée socioculturelle ou littéraire.	• Communication claire et cohérente d'au moins cinq minutes faisant référence à un ou à des documents. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects.
4 Rédiger un texte sur une question à portée socioculturelle ou littéraire.	• Texte clair et cohérent d'environ 400 mots comportant au moins trois idées distinctes liées logiquement entre elles. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps du verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau IV) — Code : 0009

Objectif — ***Standard***

Énoncé de la compétence

Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

Éléments	Critères de performance
1 Présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée d'au moins six minutes. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.
2 Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un thème à portée socioculturelle.	• Analyse structurée, cohérente et claire d'au moins 600 mots. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Éducation physique — Code : 0064

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments	**Critères de performance**
1 Établir la relation entre son mode de vie et sa santé.	• Utilisation appropriée de la documentation. • Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2 Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité. • Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3 Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière.	• Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. • Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. • Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique.
4 Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	• Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
Pondération : 1-1-1
Nombre d'unités : 1

Éducation physique	Code : 0065

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

Élément	**Critères de performance**
1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	• Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité. • Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité. • Formulation correcte d'objectifs personnels. • Mention des moyens choisis pour atteindre ses objectifs. • Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité. • Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité. • Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité. • Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
Pondération : 0-2-1
Nombre d'unités : 1

Éducation physique	Code : 0066

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments	Critères de performance
1 Harmoniser les éléments d'une pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.	• Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.
2 Gérer un programme personnel d'activités physiques.	• Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. • Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. • Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités physiques. • Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Éducation physique
Pondération :	1-1-1
Nombre d'unités :	1

Langue d'enseignement et littérature — Code : 000K

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Produire différents types de discours oraux et écrits.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2 Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3 Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4 Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5 Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
6 Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Nombre d'heures-contact : 60
Nombre d'unités : 2

Philosophie	Code : 000T

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

Éléments	Critères de performance
1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition des notions de base de l'éthique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation des questions éthiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions.
4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Justification rationnelle de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau I) — Code : 0016

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	Critères de performance
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2 Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3 Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	• Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Propos pertinents. • Application satisfaisante du code grammatical.
4 Rédiger un court texte lié à son champ d'études.	• Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. • Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau II) — Code : 000M

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique des éléments du message.
2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	• Reconnaissance du sens général. • Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. • Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication claire et cohérente accessible à un non expert. • Communication appropriée à la situation. • Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. • Application convenable du code grammatical.
4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.	• Rédaction claire et cohérente d'un texte lié à son champ d'études, d'environ 300 mots, accessible à un non expert. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. • Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau III)	Code : 000N

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	Critères de performance
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	• Identification du sens général. • Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études.
4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.	• Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 500 mots, accessible à un non expert. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau IV) — Code : 000P

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments	**Critères de performance**
1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue.
2 Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3 Rédiger un texte lié à son champ d'études.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie.
4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière accordée aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences syntaxiques. • Emploi d'une terminologie équivalente.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Sciences humaines	Code : 000V

Objectif

Énoncé de la compétence

Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains.
- À partir de documents et de données du domaine des sciences humaines.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association de ces questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3 Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Sciences humaines	Code : 000W

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments	**Critères de performance**
1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3 Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Culture scientifique et technologique — Code : 000X

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments	**Critères de performance**
1 Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2 Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales interrelations entre la science, la technique et la technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3 Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4 Déduire différentes conséquences et questions qui découlent de certaines innovations scientifiques et technologiques récentes.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et plausibilité des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Culture scientifique et technologique — Code : 000Y

Objectif

Énoncé de la compétence

Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type.
- En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant.
- À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

Éléments	Critères de performance
1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2 Formuler une hypothèse visant à résoudre un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 000Z

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte[1].	• Soit dans des langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : – à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de huit répliques; – à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de huit phrases. • Soit dans des langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : – à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de six répliques; – à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2 Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.

[1] On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures, du code grammatical et du vocabulaire de la langue étudiée. Cette limitation varie selon les difficultés propres à certaines langues modernes.

Langue moderne	Code : 000Z
3 Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.
4 Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 0010

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation comportant un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir : – de situations de la vie courante; – de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2 Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue cohérent de complexité moyenne.

Langue moderne	Code : 0010
4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact **:** 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 0067

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un échange verbal comportant un minimum de 20 répliques.
- À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin et de 15 phrases pour les autres langues).
- À partir des documents à portée socioculturelle.
- À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2 Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3 Échanger verbalement des idées sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence dans l'expression du message. • Réponses pertinentes aux questions posées.
4 Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langage mathématique et informatique — Code : 0011

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments	**Critères de performance**
1 Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base en mathématiques ou en informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2 Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3 Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique au développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4 Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5 Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langage mathématique et informatique — Code : 0012

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments	**Critères de performance**
1 Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2 Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3 Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4 Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Art et esthétique — Code : 0013

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments	**Critères de performance**
1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2 Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel.
3 Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Art et esthétique — Code : 0014

Objectif

Énoncé de la compétence

Réaliser une production artistique.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exercice pratique.
- Dans un contexte de création ou d'interprétation.
- À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

Précisions sur la compétence	Critères de performance
1 Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2 Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

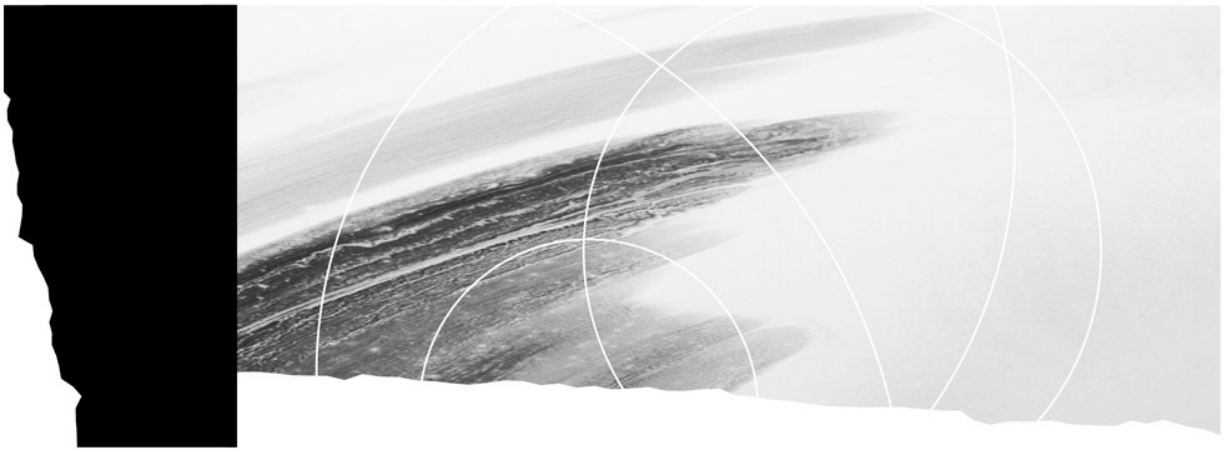

Deuxième partie

Buts de la formation spécifique

Intentions éducatives en formation spécifique

Matrice des compétences

Harmonisation

Objectifs et standards de la formation spécifique

Buts de la formation spécifique

Le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* vise à former des artistes de la musique, de la chanson et du théâtre musical aptes à évoluer dans différents genres de musique populaire. Il s'agit essentiellement de la musique et de la chanson du XXe siècle qui, en général, sont destinées au divertissement et à une diffusion de masse : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (World Beat), etc.

Les artistes diplômés du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* seront en mesure de s'adapter aux diverses conditions de travail qui leur seront proposées et capables de répondre rapidement aux exigences de la profession. Elles et ils seront à l'aise dans différents contextes et avec divers médias.

Pour réussir dans leur carrière, les artistes de la musique, de la chanson et du théâtre musical doivent faire preuve d'un haut niveau d'engagement et d'une grande détermination. Ils pratiquent intensément leur art afin de maintenir et d'améliorer leur savoir-faire musical. Dotés d'une grande ouverture d'esprit et capables de s'adapter et de communiquer facilement, ils respectent autrui et se conforment à l'éthique de la profession. Tout en demeurant sensibles aux besoins du marché et à l'évolution des tendances et de la technologie, les artistes de la musique, de la chanson et du théâtre musical sont en contact avec d'autres formes d'art et langages de la musique. De plus, ils prévoient se ressourcer, activité qui est indispensable à leur perfectionnement artistique et à leur équilibre personnel.

Les artistes de la musique, de la chanson et du théâtre musical sont recherchés pour leurs compétences et pour la pertinence de leurs interventions. Il importe donc qu'ils répondent convenablement aux besoins et aux attentes du marché du travail. Les débutantes ou débutants sont travailleuses ou travailleurs autonomes. En ce sens, ils sont souvent isolés et doivent aborder un environnement aux règles nombreuses, particulières et souvent contraignantes. Bien préparés, ils seront en mesure de prendre des décisions éclairées concernant l'avancement de leur carrière. La maîtrise d'habiletés de gestion leur permettra notamment d'établir les meilleures stratégies possibles pour bien gérer leur carrière et choisir judicieusement leurs partenaires de travail.

Le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* comprend trois voies de spécialisation. La première prépare aux fonctions d'arrangeure[2], arrangeur et de compositrice, compositeur de musique et de chansons. La seconde vise essentiellement la fonction d'interprète de musique ou de chansons populaires. La troisième concerne la fonction d'interprète en théâtre musical.

Voie de spécialisation A : Composition et arrangement

Cette voie de spécialisation permettra aux personnes d'acquérir des compétences d'arrangeure ou d'arrangeur ainsi que de compositrice ou de compositeur de musique et de chansons. L'arrangement se distingue de la composition par le fait que le point de départ du travail à effectuer consiste en une œuvre existant déjà. Il s'agit donc, pour l'arrangeure ou l'arrangeur, d'effectuer des modifications ou d'apporter des ajouts à cette œuvre dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à un contexte particulier.

L'arrangeure et l'arrangeur travaillent généralement seuls, bien qu'ils puissent parfois être appelés à collaborer avec la créatrice ou le créateur de la musique ou de la chanson initiale.

Outre la musique instrumentale et la chanson, les personnes qui arrangent et qui composent peuvent être appelées à réaliser des productions musicales dans divers contextes tels que le cinéma, la publicité et le multimédias.

[2] Même si la règle de féminisation du terme arrangeur propose arrangeuse, dans le présent texte l'appellation « arrangeure » a été retenue.

Voie de spécialisation B : Interprétation

Cette voie de spécialisation vise à former des instrumentistes, des chanteuses et des chanteurs de musique populaire. Comme interprètes, les instrumentistes, les chanteuses et les chanteurs sont solistes, membres d'un ensemble ou bien accompagnatrices ou accompagnateurs. Dans ce contexte, ils doivent posséder un haut niveau de compétence en interprétation et, parfois, en improvisation et en expression scénique. En général, ils sont appelés à travailler sur scène ou en studio d'enregistrement. En certaines occasions, ils répondent à des demandes particulières, l'animation musicale d'une soirée ou la participation à une émission de télévision, par exemple, selon un répertoire imposé ou non. En d'autres occasions, on leur demande de monter leur propre spectacle et de s'occuper aussi de la programmation. La direction d'un ensemble d'interprètes peut également faire partie du travail propre à la musique populaire, de même que la production de matériel sonore.

Voie de spécialisation C : Interprétation en théâtre musical

Cette voie de spécialisation vise à former des interprètes en théâtre musical capables d'allier le jeu théâtral, le chant et la danse. Les interprètes en théâtre musical sont des artistes multidisciplinaires qui travaillent dans une perspective de fusion des techniques (jeu théâtral, chant et danse). En général, ils sont appelés à travailler sur scène ou en vue d'un enregistrement (pour la télévision, le cinéma, la publicité, la vidéo, etc.). L'interprète est au service d'une œuvre dans une structure dramatique (le livret) et s'exprime par la bouche d'un personnage (le rôle). Le personnage est donc le fil conducteur entre le jeu, le chant et la danse.

Conformément aux buts généraux de la formation, la composante de formation spécifique du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
  - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associés à une profession;
  - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.).

- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
  - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie;
  - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleur ou travailleuse.

- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
  - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail;
  - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
  - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise;
  - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.

- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
  - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
  - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneurship.

Intentions éducatives en formation spécifique

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes qui servent de guides aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au niveau des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- encourager l'artiste à rechercher et à donner un sens à sa démarche artistique, à sa pratique professionnelle ainsi qu'à son rôle dans la société;
- développer le sens critique et le goût du renouvellement, tant sur le plan personnel que sur le plan artistique;
- promouvoir l'innovation dans la création et l'interprétation.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme, et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;

- les compétences particulières qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

Composition et arrangement

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES									
		Utiliser des éléments des langages de la musique	Traduire un matériau musical	Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire	Repiquer une pièce de musique populaire	Interpréter des pièces musicales	Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales	Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale	Assumer le développement de sa sensibilité artistique	S'adapter aux nouvelles technologies musicales	Établir des communications professionnelles
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	9	12
Arranger une pièce de musique populaire	10	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Composer une pièce de musique populaire	11	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Réaliser un enregistrement de musique populaire	13	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Composer une chanson	14	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Gérer sa carrière	15	O	O			O			O	O	O

MATRICE DES COMPÉTENCES

Interprétation

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES											
		Utiliser des éléments des langages de la musique	Traduire un matériau musical	Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire	Repiquer une pièce de musique populaire	Interpréter des pièces musicales	Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales	Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale	Assumer le développement de sa sensibilité artistique	S'adapter aux nouvelles technologies musicales	Établir des communications professionnelles	Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale	Utiliser des techniques d'expression scénique
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Agir à titre d'interprète professionnel soliste en musique populaire	13	O	O	O	O	O	O		O	O	O	O	O
Agir à titre d'interprète professionnel dans un petit ensemble de musique populaire	14	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Agir comme musicienne ou musicien de studio en musique populaire	15	O	O	O	O	O	O		O	O	O	O	
Agir à titre d'accompagnatrice ou d'accompagnateur en musique populaire	16	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Organiser et présenter un spectacle de musique populaire	17	O	O	O	O	O	O		O	O	O	O	O
Improviser en musique populaire	18	O	O	O	O	O	O		O	O	O	O	O
Gérer sa carrière	19	O	O			O			O	O	O		

MATRICE DES COMPÉTENCES

Interprétation en théâtre musical

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES											
		Utiliser des éléments des langages de la musique	Traduire un matériau musical	Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale	Maîtriser les techniques de la voix parlée	Maîtriser les éléments fondamentaux du jeu théâtral	Exploiter des techniques de danse	Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale	Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales	Interpréter des pièces musicales	S'adapter aux nouvelles technologies musicales	Établir des relations professionnelles	Assumer le développement de sa sensibilité artistique
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
S'approprier un personnage en théâtre musical	13	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Se construire un répertoire d'auditions en théâtre musical	14	O	O	O	O	O		O	O	O		O	O
Effectuer un enregistrement en studio d'un numéro de théâtre musical	15	O	O	O	O				O	O	O	O	O
Se préparer à une représentation d'un spectacle de théâtre musical	16			O	O	O	O				O	O	
Jouer un personnage dans un spectacle de théâtre musical	17	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Gérer sa carrière	18	O	O							O	O	O	O

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise à jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* (551.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d'harmonisation Techniques professionnelles de musique et chanson.*

Code : 01FA

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Utiliser des éléments des langages de la musique.	À partir de textes musicaux propres aux langages populaire, jazz et classique. À partir d'extraits d'œuvres ou d'œuvres simples.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Utiliser des éléments de formes musicales.	• Utilisation pertinente des signes de notation associés aux formes musicales. • Utilisation habile des différentes formes associées à la musique classique. • Utilisation habile des différentes formes associées à la musique de jazz et populaire.
2 Utiliser des éléments mélodiques.	• Utilisation pertinente des signes de notation mélodique. • Emploi efficace de motifs et de variations. • Utilisation habile de phrases musicales comportant des cadences. • Transposition écrite correcte d'une mélodie. • Écriture juste de fragments mélodiques. • Emploi efficace de notes ornementales et de tensions.
3 Utiliser des éléments rythmiques.	• Utilisation pertinente des signes de notation rythmique. • Utilisation habile de cellules rythmiques associées aux langages populaire, jazz et classique.
4 Utiliser des éléments harmoniques.	• Utilisation pertinente des signes de notation harmonique. • Écriture précise de chiffres et de symboles d'accords. • Respect des principes d'enchaînement des accords. • Choix pertinent d'accords en fonction d'une mélodie. • Écriture juste de fragments harmoniques. • Utilisation habile d'enchaînements harmoniques, diatoniques et modulants.

Code : 01FB

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Traduire un matériau musical.	À partir de textes musicaux propres aux langages populaire, jazz et classique. À partir d'extraits d'œuvres ou d'œuvres simples.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Solfier à première vue un matériau musical.	• Reproduction vocale, avec aisance et justesse, d'une mélodie tonale incluant des éléments de chromatisme. • Reproduction vocale, avec précision et dynamisme, de rythmes propres aux différents langages de la musique.
2 Reproduire par écrit un matériau musical entendu.	• Reproduction écrite d'une mélodie tonale incluant des éléments de chromatisme. • Reproduction écrite de fragments mélodiques à deux voix. • Écriture d'accords de trois et quatre sons. • Notation en symboles de formules harmoniques propres aux différents langages de la musique. • Reproduction écrite de la ligne de basse et du schéma harmonique. • Reproduction écrite de rythmes propres aux différents langages de la musique.

Code : 01FE

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Interpréter des pièces musicales.	Selon le langage utilisé : populaire, jazz ou classique. Comme soliste accompagné ou non. À partir de pièces de différents styles représentatifs d'époques ou de courants divers. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. À l'occasion d'exercices publics, de classes de maître, de concerts ou de spectacles.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Appliquer une technique de lecture à vue.	• Méthode de déchiffrage efficace. • Acquisition de réflexes de lecture à vue. • Aisance dans la lecture.
2 Appliquer la technique instrumentale ou vocale.	• Prévention efficace des malaises physiques liés au jeu instrumental ou vocal. • Précision de l'intonation. • Sonorité expressive. • Projection sonore. • Démonstration de vélocité. • Précision du jeu. • Détente physique dans l'exécution.
3 S'exprimer dans divers styles de musique.	• Répertoire et composantes stylistiques appropriés à l'instrument ou à la voix. • Adaptation de la sonorité au style de l'œuvre interprétée. • Respect du style et du texte musical.

4 Manifester un sens artistique dans l'interprétation.	• Recherche d'esthétique. • Manifestation de sensibilité et d'expressivité. • Dynamisme et sens rythmique. • Communication, interaction et synchronisation en situation d'accompagnement. • Improvisation appropriée au style. • Utilisation appropriée des technologies dans le respect : – du style; – de la cohérence sur le plan artistique. • Qualité de la présentation sur scène. • Intégration du sens artistique et des éléments techniques.
5 Apprécier la qualité de son jeu.	• Attention constante pour ce qui est de la sonorité. • Attitude critique pour ce qui est de la qualité de son jeu instrumental ou vocal. • Correction et amélioration constantes de son jeu. • Démonstration d'un sens de l'écoute.

Code : 01FF

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Apprécier les caractéristiques d'œuvres musicales.	À partir d'œuvres ou d'extraits d'œuvres représentatives des différentes époques de la musique populaire, de jazz et classique. À l'aide de documents de références.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Situer l'œuvre dans son contexte.	• Détermination de caractéristiques significatives de l'époque et du courant. • Désignation des compositrices ou compositeurs et des musiciennes ou musiciens[3] représentatifs de l'époque et du courant. • Établissement de liens sommaires avec d'autres formes d'art.
2 Distinguer les principales composantes de l'œuvre.	• Reconnaissance juste des formes et des composantes stylistiques. • Reconnaissance juste des particularités de l'instrumentation[4]. • Distinction précise des éléments du langage.
3 Apprécier les qualités esthétiques de l'œuvre.	• Choix judicieux de critères d'appréciation. • Utilisation d'une terminologie appropriée. • Utilisation d'arguments cohérents. • Manifestation d'un sens critique. • Manifestation d'une ouverture d'esprit.
4 Comparer des œuvres d'époques et de courants différents.	• Choix judicieux de critères de comparaison en fonction : – des formes et des composantes stylistiques; – des particularités de l'instrumentation; – des éléments de langage. • Reconnaissance des principales distinctions et similitudes entre les œuvres. • Établissement de liens pertinents entre les œuvres.

3 Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, les termes « musiciennes et musiciens » désignent les instrumentistes, les chanteuses et les chanteurs.

4 Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, le terme « instrumentation » désigne tous les instruments, y compris la voix.

Code : 01FG

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale[5].	En fonction de ses besoins et de ses champs d'intérêt. En tenant compte des exigences de la profession. À l'aide d'un ou de plusieurs instruments de musique ou de la voix.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Prendre en charge le développement de sa polyvalence instrumentale.	• Détermination juste des besoins du marché pour sa compétence instrumentale ou vocale. • Reconnaissance de l'importance de la formation continue. • Démonstration d'une ouverture d'esprit.
2 Déterminer les moyens permettant d'accroître sa polyvalence instrumentale.	• Prise en considération de ses besoins concernant l'acquisition d'habiletés instrumentales connexes ou complémentaires. • Détermination de moyens appropriés à son profil de musicienne ou de musicien[6].
3 Développer des habiletés connexes à sa compétence instrumentale ou complémentaires à celle-ci.	• Traduction convenable des signes de notation associés à l'instrument ou à la voix. • Démonstration d'une technique satisfaisante pour l'instrument ou la voix. • Production d'une sonorité convenable. • Application adaptée des mesures visant à prévenir les atteintes à sa santé et à sa sécurité.

[5] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, le terme « instrumental » recouvre tous les instruments, y compris la voix.

[6] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, les termes « musicienne et musicien » désignent les instrumentistes, les chanteuses et les chanteurs.

Code : 01FH

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Assumer le développement de sa sensibilité artistique.	En fonction de ses besoins en tant qu'instrumentiste, chanteuse ou chanteur ou interprète en théâtre musical. À partir de recherches personnelles. Avec l'aide de personnes-ressources.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Considérer son aptitude à réagir à des stimuli externes ou internes et à s'exprimer musicalement en faisant preuve de sensibilité artistique.	• Prise de conscience de sa sensibilité artistique. • Autocritique à l'égard de l'expression de sa sensibilité artistique.
2 Déterminer les stimuli susceptibles d'agir sur sa sensibilité artistique.	• Détermination des types de stimuli. • Établissement de liens entre les stimuli et sa réaction à ceux-ci. • Sélection de stimuli propices à son développement.
3 Prendre en charge le développement de sa sensibilité artistique.	• Prise de conscience de l'importance de développer sa sensibilité artistique. • Recherche de sources d'inspiration. • Mise en place de conditions favorables au développement de sa sensibilité artistique. • Autocritique de son évolution.

Code : 01FJ

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
S'adapter aux nouvelles technologies musicales.	En fonction de ses besoins et de ses champs d'intérêt personnels. En tenant compte de l'évolution du marché de la musique. Pour application en musique populaire[7].
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Analyser le fonctionnement de technologies musicales.	• Reconnaissance juste du champ technologique en cause. • Reconnaissance juste des processus généraux associés à ce champ. • Détermination juste des particularités de fonctionnement des technologies analysées.
2 Utiliser des technologies musicales.	• Mise en marche correcte. • Utilisation correcte des technologies. • Obtention de résultats intéressants.
3 Exploiter une nouvelle technologie musicale.	• Établissement de liens pertinents entre la nouvelle technologie et les technologies connues. • Transfert de ses habiletés d'exploitation et d'adaptation.

[7] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

Code : 01FL

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Gérer sa carrière.	En tenant compte des besoins et de l'évolution du marché du travail. À l'occasion de la planification et du développement de sa carrière. À partir de réflexions personnelles et d'échanges d'idées avec des collègues et des personnes-ressources. À l'aide d'information récente sur les organismes et les entreprises du secteur de la musique, de la chanson et du théâtre musical.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Analyser la profession.	• Examen des caractéristiques générales et des conditions d'exercice de la profession. • Reconnaissance des possibilités de pratique professionnelle. • Reconnaissance des exigences d'exercice de la profession.
2 Planifier son avenir professionnel.	• Autocritique réaliste de son travail professionnel. • Manifestation d'une vision éclairée de son avenir professionnel.
3 Mettre au point des outils promotionnels.	• Production d'une maquette représentative de ses capacités musicales. • Préparation judicieuse d'un document de présentation. • Conception de matériel de promotion visuel.
4 Établir et maintenir un réseau de relations professionnelles.	• Préparation et mise à jour fréquente d'un registre de personnes-ressources. • Application judicieuse de modalités permettant d'établir et de maintenir des liens avec des personnes-ressources et avec l'industrie de la musique, de la chanson et du théâtre musical.

5 Appliquer des stratégies de gestion du travail.	• Planification réaliste et gestion efficace de son horaire. • Utilisation judicieuse de stratégies de négociation d'ententes de travail. • Prise en considération de la réglementation régissant le statut de l'artiste.
6 Tenir compte de l'aspect santé et sécurité au travail.	• Détermination juste des risques propres à son environnement de travail. • Établissement de liens entre les mauvaises habitudes de vie et leurs incidences sur son rendement et sa santé. • Application pertinente de méthodes de gestion du stress. • Application pertinente des mesures de prévention des risques associés à son environnement de travail.

Code : 01FC

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire[8].	Dans des activités d'interprétation et d'écriture musicales. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Maîtriser des particularités mélodiques.	• Utilisation précise et créative des gammes et des modes associés à la musique populaire. • Application précise des relations entre les accords, les fonctions et les modes. • Emploi éclairé de méthodes de construction mélodique. • Traduction exacte du jeu de la basse et de la mélodie.
2 Maîtriser des particularités rythmiques.	• Traduction exacte des rythmes. • Construction précise de cellules rythmiques binaires, ternaires et composées. • Cohérence entre les composantes rythmiques et les autres composantes.
3 Maîtriser des particularités harmoniques.	• Traduction précise des symboles d'accord du langage de la musique populaire. • Agencement cohérent de progressions harmoniques. • Bonne conduite des voix.
4 Maîtriser des particularités des modes d'interprétation.	• Utilisation précise et créative d'inflexions d'intonation. • Utilisation précise d'inflexions de pulsation. • Utilisation précise d'accents. • Respect des articulations associées au genre et au style.

[8] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

Code : 01FD

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Repiquer une pièce de musique populaire[9].	Pour une pièce de complexité moyenne. À partir d'une demande. À l'aide d'un instrument de musique. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Établir le plan de la forme.	• Établissement précis des différentes sections. • Établissement correct des signes de reprise. • Écriture juste de la métrique. • Écriture juste de la forme.
2 Transcrire les composantes harmoniques.	• Indication juste de la modalité. • Repérage exact des modulations. • Écriture juste des symboles d'accord et des rythmes harmoniques. • Écriture précise des signes d'interprétation harmoniques.
3 Transcrire les composantes mélodiques.	• Écriture précise des signes de notation mélodique. • Écriture précise des signes d'interprétation mélodique.
4 Transcrire les composantes rythmiques.	• Notation exacte des rythmes. • Indication juste du genre et du style. • Écriture intégrale des signes d'interprétation rythmique.
5 Préciser l'instrumentation[10].	• Indication juste des timbres instrumentaux ou vocaux. • Écriture correcte selon l'instrumentation. • Indication juste des mariages instrumentaux ou vocaux.
6 Vérifier la qualité du repiquage.	• Révision complète du repiquage. • Corrections judicieuses. • Production d'une partition finale de qualité.

[9] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique musique du monde (*World Beat*) etc.

[10] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, le terme « instrumentation » désigne tous les instruments, y compris la voix.

Code : 01FK

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Établir des communications professionnelles.	À l'occasion de situations particulières à la carrière des artistes de la musique. En interaction avec autrui.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Communiquer avec le public.	• Perception sensible du public. • Bonne communication. • Contrôle du stress.
2 Communiquer avec l'équipe technique.	• Bonne communication. • Utilisation juste des termes techniques. • Échanges d'idées efficaces avec l'équipe.
3 Communiquer avec les autres artistes.	• Communication verbale claire et respectueuse. • Communication non verbale judicieuse. • Bonne complicité.
4 Diriger des interprètes.	• Explication précise des consignes. • Utilisation de codes corporels clairs. • Coordination musicale précise en fonction du découpage technique. • Manifestation de leadership.

Code : 01FM

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Arranger une pièce de musique populaire[11].	À partir d'une demande. Pour différents types d'ensemble. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Préciser la demande.	• Détermination approximative de la durée de l'arrangement à effectuer. • Détermination juste du type d'instrumentation[12]. • Détermination pertinente du genre et du style de l'arrangement. • Estimation judicieuse du temps nécessaire pour effectuer l'arrangement.
2 Structurer l'arrangement.	• Organisation précise de la forme de l'arrangement. • Souci de la qualité et de l'équilibre de l'arrangement.
3 Arranger les composantes harmoniques.	• Distinction précise des centres modaux autour desquels gravite la mélodie. • Application précise des relations entre les accords, les fonctions et les modes. • Choix judicieux des accords en fonction des caractéristiques de la mélodie.
4 Arranger les composantes mélodiques.	• Traitement judicieux de la mélodie selon le genre et le style de l'arrangement. • Variations rythmiques de la mélodie adaptées au genre et au style.
5 Arranger les composantes rythmiques.	• Choix judicieux des rythmes en fonction du genre et du style. • Cohérence entre les composantes rythmiques et les composantes mélodiques et harmoniques.

[11] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

[12] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, le terme « instrumentation » désigne tous les instruments, y compris la voix.

6 Terminer l'arrangement.	• Prise en considération des particularités techniques propres aux instruments ou aux voix. • Application des techniques d'arrangement appropriées au genre et au style. • Utilisation pertinente des composantes stylistiques. • Indication exacte des signes d'interprétation propres au genre et au style. • Souci de l'esthétique. • Originalité de l'arrangement. • Vérification finale de l'arrangement.

Code : 01FN

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Composer une pièce de musique populaire[13].	À partir d'une demande ou d'un projet personnel. Pour différents types d'ensemble. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Créer des motifs harmoniques, mélodiques ou rythmiques.	• Exploitation éclairée de ses possibilités créatrices. • Production d'idées musicales originales. • Esquisse structurée des motifs.
2 Composer des phrases musicales sur la base de ces motifs.	• Conception éclairée de phrases musicales. • Agencement cohérent des éléments de la composition. • Intégration globale des composantes stylistiques. • Recherche d'esthétique et d'expressivité.
3 Établir la forme de la pièce.	• Fusion appropriée des phrases. • Organisation précise de la forme de la composition. • Souci de la qualité et de l'équilibre. • Vision critique de l'organisation formelle.
4 Produire la partition.	• Notation musicale exacte. • Utilisation précise des signes d'interprétation particuliers à la musique populaire.

[13] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

Code : 01FP

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Réaliser un enregistrement de musique populaire[14].	Dans un contexte nécessitant la participation d'instrumentistes, de chanteuses ou de chanteurs ainsi que l'utilisation d'un séquenceur. À partir d'une demande ou d'un projet personnel. À l'aide de technologies analogiques et numériques utilisées dans un petit studio.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Planifier l'enregistrement.	• Détermination juste de ses besoins en ressources humaines, techniques et matérielles. • Établissement d'un horaire de production réaliste. • Estimation convenable des coûts de production. • Recrutement des instrumentistes et chanteuses ou chanteurs.
2 Procéder à l'enregistrement.	• Bonne adaptation aux technologies utilisées. • Excellente prise de son. • Direction efficace des instrumentistes et des chanteuses ou chanteurs. • Enregistrement structuré des composantes musicales. • Utilisation pertinente des outils de traitement audio. • Édition judicieuse des composantes musicales. • Mixage équilibré des composantes.
3 Produire une maquette.	• Application efficace d'un processus de réalisation d'une maquette professionnelle. • Utilisation pertinente des supports audio analogiques et numériques. • Production de qualité.

[14] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*) etc.

Code : 01FQ

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Composer une chanson.	À partir d'une demande ou d'un projet personnel. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Écrire le texte.	• Sélection d'un thème riche et significatif. • Respect de la thématique. • Création inspirée d'images. • Respect des règles de la prosodie linguistique.
2 Composer une mélodie adaptée au texte.	• Choix judicieux du genre et du style. • Respect du phrasé, du genre et du style. • Mariage harmonieux du texte et de la mélodie. • Mélodie accrocheuse. • Respect des règles de la prosodie musicale. • Notation musicale exacte.
3 Harmoniser la mélodie.	• Distinction précise des centres modaux autour desquels gravite la mélodie. • Application précise des relations entre les accords, les fonctions et les modes. • Choix judicieux des accords en fonction des caractéristiques de la mélodie. • Écriture exacte des symboles d'accord.
4 Établir la forme de la chanson.	• Fusion correcte des phrases. • Organisation précise de la forme de la chanson. • Souci de la qualité de la chanson. • Production d'une partition complète.

Code : 01FR

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale.	À partir de méthodes, d'exercices ou de pièces du répertoire de la musique populaire[15]. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. Avec l'aide de personnes-ressources. À l'aide d'outils traditionnels et technologiques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Planifier son perfectionnement.	• Détermination juste des points à améliorer au regard de ses habiletés techniques. • Formulation précise de ses besoins de perfectionnement. • Conception d'un plan adapté à ses besoins.
2 S'exercer à jouer ou à chanter.	• Adoption d'une bonne posture. • Démonstration d'une bonne technique instrumentale ou vocale. • Amélioration continue de ses habiletés techniques. • Gestion équilibrée de ses exercices. • Application adaptée des mesures visant à prévenir les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
3 Mesurer ses progrès.	• Écoute critique d'enregistrements de ses performances. • Établissement de constats réalistes.

[15] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

Code : 01FS

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Agir à titre d'interprète professionnel soliste en musique populaire[16].	À l'occasion de représentations publiques et de séances d'enregistrement. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Jouer d'un instrument ou chanter.	• Respect des composantes stylistiques des pièces. • Précision et rigueur dans l'interprétation. • Recherche d'une bonne sonorité. • Manifestation d'initiative. • Contrôle du stress. • Application adaptée des mesures visant à prévenir les atteintes à sa sécurité. • Sens du professionnalisme dans l'interprétation.
2 Faire preuve d'une sensibilité artistique.	• Manifestation de sensibilité dans l'interprétation. • Démonstration d'une capacité à exprimer sa créativité musicale.
3 Évaluer sa performance instrumentale ou vocale.	• Autocritique de sa performance instrumentale ou vocale. • Prise en considération constructive des critiques. • Établissement de pistes d'amélioration pertinentes.

[16] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*) etc.

Code : 01FT

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Agir à titre d'interprète professionnel dans un petit ensemble de musique populaire[17].	À l'occasion de représentations publiques et de séances d'enregistrement. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Jouer d'un instrument ou chanter.	• Traduction exacte de la partition musicale ou de la pièce entendue. • Respect des composantes stylistiques des pièces. • Précision et rigueur dans l'interprétation. • Recherche d'une bonne sonorité. • Manifestation d'initiative. • Application adaptée des mesures visant à prévenir les atteintes à sa santé et à sa sécurité. • Sens du professionnalisme dans l'interprétation.
2 Interagir avec les membres de l'ensemble.	• Manifestation d'écoute réciproque. • Adaptation de son jeu musical ou vocal à celui des autres instrumentistes, chanteuses et chanteurs. • Bonne coordination rythmique, mélodique et harmonique. • Phrasé uniforme. • Maintien d'un équilibre sonore. • Démonstration de sa capacité à travailler en équipe.

[17] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*) etc.

Code : 01FU

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Agir comme musicienne ou musicien de studio[18] en musique populaire[19].	À l'occasion de séances de travail en studio d'enregistrement. À partir des directives de la réalisatrice ou du réalisateur. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. Dans un temps limité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Communiquer avec l'équipe technique du studio.	• Bonne communication. • Utilisation appropriée des termes techniques.
2 Démontrer la maîtrise instrumentale ou vocale nécessaire au travail en studio.	• Bonne lecture à vue. • Déchiffrage exact de la partition. • Respect des composantes stylistiques. • Précision rythmique. • Recherche de perfection dans le jeu musical. • Expressivité musicale. • Contrôle du stress.
3 Adapter son jeu musical au travail en studio.	• Perception sensible des demandes de la réalisatrice ou du réalisateur. • Adaptation de son jeu et de sa sonorité aux demandes de la réalisatrice ou du réalisateur. • Jeu créatif. • Utilisation habile des retouches. • Rapidité de production.

[18] L'expression « musicien de studio » désigne les instrumentistes, les chanteuses et les chanteurs.
[19] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*) etc.

Code : 01FV

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Agir à titre d'accompagnatrice ou d'accompagnateur en musique populaire[20].	Dans le contexte de représentations publiques et de séances d'enregistrement. Par lecture à vue ou par oreille. À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. Pour une pièce de complexité moyenne.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Soutenir l'interprète.	• Prise en considération des besoins de l'interprète. • Présence sécurisante. • Ouverture d'esprit.
2 Respecter les composantes stylistiques.	• Reconnaissance exacte du genre et du style. • Identification juste de la forme. • Intégration harmonieuse des composantes stylistiques. • Traduction exacte des composantes stylistiques.
3 Adapter son jeu musical à celui de l'interprète.	• Manifestation d'une écoute attentive. • Jeu équilibré et nuancé. • Phrasé uniforme. • Bonne coordination rythmique. • Adaptation judicieuse aux situations imprévues.
4 Interagir avec l'interprète.	• Bonne complicité. • Communication verbale et non verbale efficace.

[20] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*) etc.

Code : 01FW

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Organiser et présenter un spectacle de musique populaire[21].	• À partir d'une demande ou d'un projet personnel. • À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. • Pour la présentation d'un spectacle sur scène.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Définir le concept artistique.	• Choix judicieux de la ligne directrice. • Choix pertinent du genre de musique en fonction de la ligne directrice établie. • Sélection pertinente d'un certain nombre de pièces adaptées au genre.
2 Monter le répertoire musical.	• Sélection judicieuse des pièces du répertoire en fonction de la ligne directrice établie. • Établissement structuré de la programmation. • Choix pertinent de l'instrumentation[22]. • Préparation appropriée des partitions et de l'enregistrement des pièces sélectionnées. • Répétition efficace des pièces du répertoire.
3 Préparer le spectacle.	• Mise au point appropriée de l'organisation matérielle nécessaire. • Collaboration pertinente aux aspects scéniques. • Répétition efficace des enchaînements du spectacle.
4 Promouvoir le spectacle.	• Mise au point d'outils promotionnels appropriés à ses besoins. • Utilisation perspicace d'un réseau de relations. • Interventions de promotion judicieuses.

[21] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

[22] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, le terme « instrumentation » désigne tous les instruments, y compris la voix.

5 Se produire en spectacle.	• Gestion contrôlée du stress et des émotions. • Manifestation sensible de ses compétences d'interprète. • Bonne présence sur scène. • Échanges d'idées respectueux et productifs avec l'équipe technique. • Application éclairée des mesures de prévention relatives à la santé et à la sécurité.
6 Évaluer sa performance en spectacle.	• Autocritique de sa performance artistique, de son engagement au sein d'équipes de travail ainsi que de ses interventions en matière d'organisation matérielle. • Prise en considération constructive des critiques. • Établissement de pistes d'amélioration pertinentes.

Code : 01FX

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Improviser en musique populaire[23].	• Dans des activités d'interprétation. • À l'aide d'un instrument de musique ou de la voix. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Intégrer les stimuli.	• Écoute attentive de l'environnement sonore. • Analyse juste du genre et du style.
2 Créer un discours musical sur-le-champ.	• Exploitation intéressante d'un ensemble d'idées et de phrases. • Organisation cohérente du discours fondée sur des motifs et des variations. • Intégration globale des composantes stylistiques. • Bonne coordination. • Recherche d'originalité dans le discours. • Contrôle du stress.
3 Faire preuve de musicalité.	• Démonstration de musicalité. • Expression créative dans l'exécution. • Recherche d'esthétique.
4 Interagir avec les membres du groupe.	• Communication efficace entre les membres du groupe. • Adaptation appropriée de son jeu instrumental ou vocal à celui des autres instrumentistes, chanteuses ou chanteurs. • Maintien d'un équilibre sonore. • Échanges musicaux créatifs.

[23] Dans cet ensemble d'objectifs et de standards, l'expression « musique populaire » recouvre la musique et la chanson, dans les genres suivants : rock, jazz, blues, pop, commercial, ethnique, folklorique, musique du monde (*World Beat*), etc.

Code : 01FY

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Utiliser des techniques d'expression scénique.	Dans le contexte de représentations musicales publiques. En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Occuper l'espace scénique.	• Bon maintien. • Conscience du corps dans le mouvement. • Aisance dans différents mouvements exécutés dans un espace défini. • Bonne coordination. • Capacité d'improviser.
2 Avoir de la présence sur scène.	• Engagement de sa sensibilité et de sa créativité dans l'interprétation d'une pièce musicale. • Faculté de transmettre la pensée ou de traduire l'émotion d'un texte. • Capacité d'émouvoir le public. • Intégration harmonieuse des différents éléments musicaux et scéniques.
3 Utiliser différents modes d'expression.	• Création d'impressions par le mouvement. • Utilisation de techniques d'expression dramatique variées.

Code : 048Q

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Maîtriser les techniques de la voix parlée.	• Avec un programme personnel d'entraînement vocal. • À l'occasion d'exercices, d'ateliers de travail et de représentations. • Dans différents niveaux de langages. • À partir de divers styles de textes. • Avec l'aide de spécialistes de la voix parlée. • En explorant les possibilités expressives de la voix. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Appliquer les techniques de respiration et de pose de voix.	• Application d'une technique quotidienne d'échauffement vocal. • Utilisation efficace de la technique de respiration. • Utilisation de techniques d'émission vocale diversifiées et efficaces. • Placement, contrôle et pose de la voix dans toute l'étendue de son registre. • Projection de la voix appropriée à l'espace scénique ou à l'amplification.
2 Appliquer les techniques de diction et de phonétique.	• Application des règles de la diction et de la phonétique. • Utilisation de techniques d'articulation, de prononciation et d'énonciation efficaces. • Application des règles de la ponctuation et du phrasé. • Contrôle de l'appareil phonateur. • Perfectionnement continu de la justesse et de la précision de la voix parlée.
3 Adapter des techniques de voix parlée à la pratique du théâtre musical.	• Prise en compte de la réalité spécifique de l'interprète en théâtre musical. • Prise en compte de l'état de santé nécessaire à l'appareil vocal. • Intégration des techniques de la voie parlée en situation d'interprétation.

Code : 048R

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Maîtriser les éléments fondamentaux du jeu théâtral.	• À l'occasion de classes d'entraînement, d'ateliers d'improvisations, d'ateliers d'exploration, d'ateliers d'interprétation en théâtre musical et d'ateliers d'interprétation de chansons. • À travers divers courants de jeu théâtral. • A l'aide de personnes-ressources spécialisées en jeu théâtral, de textes ou de canevas dramatiques, de chansons et d'un lexique des termes du jeu théâtral et de la scène. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Se mettre en état de jeu.	• Maintien d'une bonne disposition physique et mentale. • Maintien d'une détente. • Maintien d'une bonne concentration. • Démonstration d'une volonté de jouer. • Capacité de s'abandonner. • Écoute et réceptivité.
2 Observer des actions des êtres humains.	• Démonstration de sa capacité à observer et à voir les comportements et les habitudes de vie de ses contemporains, de même qu'à les écouter. • Utilisation de méthodes pertinentes d'observation des comportements humains et des rapports entre les humains. • Manifestation de son désir et de sa passion pour la découverte de l'humain.
3 Observer ses propres comportements.	• Démonstration de sa capacité d'introspection. • Perception de ses propres comportements dans diverses situations de vie.

4 Contrôler son corps scénique.	• Conscience, précision et économie corporelle dans le maintien et la gestuelle, le regard et l'expression faciale, et dans la dynamique des mouvements. • Contrôle aisé du corps scénique comme outil d'expression d'un personnage. • Conscience de la dynamique spatiale. • Établissement d'un rapport signifiant et sensible entre son corps et ses partenaires, son corps et les objets, son corps et l'environnement de jeu. • Harmonisation entre le mouvement et la parole. • Sens de la rythmique du jeu. • Créativité.
5 Transposer les actions des êtres humains en actions théâtrales.	• Démonstration de son authenticité. • Établissement de liens entre les comportements humains et les principaux types de la dramaturgie. • Distinction entre l'émotion personnelle et l'émotion théâtrale. • Transposition aisée des actions des êtres humains dans une dynamique de jeu théâtral. • Utilisation judicieuse des résultats de l'observation des comportements humains dans le traitement des enjeux dramatiques. • Mise à profit de sa sensibilité et son imaginaire comme possibilités expressives. • Sens de la rythmique du jeu. • Créativité.

Code : 048S

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Exploiter des techniques de danse.	• Avec un programme personnel d'entraînement en danse. • À l'occasion d'entraînement, de périodes d'improvisations, de répétitions et de représentations publiques. • En solo, en duo et en groupe. • À partir de chorégraphies de styles variés et des indications d'une ou d'un chorégraphe. • À l'aide d'un support musical ou d'indications rythmiques et d'un lexique des termes de la danse. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Démontrer une aisance corporelle.	• Utilisation constante et aisée du placement et de l'alignement du corps et de ses segments dans leur globalité. • Coordination globale et segmentaire dans l'exécution des mouvements dansés. • Contrôle de l'équilibre et de l'action gravitaire. • Reproduction précise des mouvements et des séquences. • Intégration de la respiration en fonction du dynamisme et de la qualité du mouvement. • Démonstration d'un sens du rythme. • Justesse de la répartition et de l'utilisation de l'énergie.

Objectif	Standard
2 Exécuter un éventail de mouvements.	• Ouverture aux approches et aux styles variés du mouvement. • Utilisation variée de la gestuelle selon différents rythmes et dynamismes. • Utilisation aisée d'une variété de pas. • Exécution correcte de pas dans différentes directions, selon différents rythmes et dynamismes. • Utilisation aisée d'une variété de sauts faisant appel à différents appuis, à différentes orientations et à des rythmes variés. • Utilisation d'une variété de tours exploitant différents appuis et orientations. • Utilisation d'une variété d'actions permettant de s'abaisser et de s'élever en exploitant différents appuis corporels et orientations. • Reproduction d'une variété de pas, de sauts, d'actions, de tours, de chutes et de gestuelle en combinaison simultanée.
3 Interpréter des séquences de mouvements dansés.	• Détermination d'intentions, en relation avec son personnage, qui motiveront les séquences dansées. • Rendu fidèle et sensible des mouvements et des liaisons des séquences à produire en fonction de son personnage. • Rendu fidèle et sensible de la musicalité, des dynamismes et des rythmes contenus dans les séquences en fonction de son personnage. • Utilisation judicieuse de l'espace. • Recherche d'authenticité.

Code : 048T

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Établir des relations professionnelles.	• Dans des situations de travail variées. • Avec les autres interprètes et l'équipe technique. • Avec les collaboratrices et les collaborateurs à la production. • En adoptant des attitudes favorisant la communication : courtoisie, patience et respect.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Échanger avec ses collègues.	• Manifestation d'attitudes favorisant l'établissement et le maintien d'échanges constructifs. • Expression claire de ses idées et de ses émotions. • Prise de conscience de ses messages non verbaux. • Interprétation juste des messages verbaux et non verbaux. • Ouverture aux autres.
2 Discuter d'un projet artistique.	• Participation active aux discussions. • Articulation sensible de ses idées. • Capacité de synthèse et de rétroaction. • Utilisation de la terminologie propre au théâtre musical.
3 Travailler en équipe.	• Participation active aux activités communes. • Maintien d'une attitude d'entraide dans la réalisation des activités communes. • Gestion appropriée des conflits interpersonnels. • Respect des divers champs de spécialisation. • Respect des règles établies.

Code : 048U

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
S'approprier un personnage en théâtre musical.	• À l'occasion de répétitions, de travaux d'atelier et de représentations publiques d'œuvres en théâtre musical. • À travers divers styles et formes de théâtre musical. • À partir d'œuvres de théâtre musical (textes, partitions et chorégraphies); des indications des responsables de la direction artistique, de la mise en scène, de la direction musicale et de la chorégraphie; de réflexions, de recherches personnelles et documentaires, de l'observation des comportements humains et d'échanges de vues avec ses collègues. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité. • En appliquant des stratégies de gestion du stress.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Analyser l'œuvre.	• Interprétation juste des caractéristiques de l'œuvre. • Situation appropriée de l'œuvre dans son contexte social, politique et culturel. • Relevé exact des enjeux dramatiques majeurs de l'œuvre.
2 Saisir son personnage.	• Perception claire des caractéristiques physiques, psychologiques ou sociologiques du personnage à interpréter. • Relevé exact des enjeux dramatiques et des rapports de force avec les autres personnages. • Intégration de l'évolution du personnage en relation avec les enjeux dramatiques de l'œuvre.

Objectif	*Standard*
3 Assimiler son personnage.	• Assimilation et respect des exigences de la direction artistique. • Adaptation au style de jeu. • Mémorisation du texte, de la ou des chansons, de la mise en place et de la ou des chorégraphies de l'œuvre. • Démonstration d'une capacité de discussion de sa vision du personnage avec la direction artistique. • Exploitation de sa sensibilité artistique dans ses essais d'interprétation du personnage. • Intégration sensible de l'univers de la direction artistique dans ses essais d'interprétation du personnage. • Application harmonieuse, dans sa proposition d'interprétation du personnage, des jonctions des différentes techniques (jeu théâtral, chant et danse). • Adaptation de son jeu aux différents aspects de la production : espace, accessoires, décors, costumes, lumière, accompagnement musical et technologies musicales.
4 Raffiner son interprétation.	• Justesse de son regard critique sur ses essais d'interprétation. • Amélioration de l'interprétation de son personnage.

Code : 048Y

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se construire un répertoire d'auditions en théâtre musical.	• De manière autonome. • À l'aide de personnes-ressources. • En étant constamment à l'affût de nouveaux répertoires. • Avec ou sans clavier.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Choisir son matériel d'audition.	• Identification juste de ses forces et du type de rôles correspondant à sa voix. • Recherche de scènes et de chansons appropriées aux types de rôles en tenant compte des caractéristiques de sa voix. • Choix judicieux des numéros, des scènes et des chansons.
2 Répéter les numéros choisis.	• Déchiffrage exact des partitions. • Analyse précise du texte dramatique. • Répétition structurée des numéros. • Vision juste du personnage. • Mémorisation des numéros. • Recherche active de rétroaction de la part de personnes professionnelles du milieu.
4 Entretenir son répertoire.	• Répétition régulière de son répertoire. • Maintien d'une forme physique et vocale correspondant aux exigences du répertoire choisi.
5 Enrichir son répertoire.	• Recueil d'information sur l'évolution de la profession. • Recherche de nouveau matériel. • Ouverture à la nouveauté. • Mise à jour continue de son répertoire.

Code : 048V

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer un enregistrement en studio d'un numéro[24] de théâtre musical.	• Dans un studio de son. • À l'aide de partitions. • À partir des directives des responsables de la réalisation, de la direction musicale et de la mise en scène. • Dans un temps limité. • En ajustant son interprétation en fonction de la prise de son en studio. • En adoptant des attitudes favorisant la communication : courtoisie, patience et respect. • En appliquant des stratégies de gestion du stress.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Se préparer à un enregistrement.	• Échauffement vocal adéquat. • Ponctualité. • Préparation mentale appropriée.
2 Communiquer avec l'équipe technique.	• Formulation claire de ses besoins. • Utilisation de termes précis.
3 Échanger avec la direction artistique.	• Écoute attentive des demandes. • Apport d'idées artistiques. • Adaptation de son interprétation aux demandes de la direction artistique.
4 Interpréter le numéro.	• Déchiffrage exact des partitions. • Respect des composantes stylistiques. • Précision de l'exécution. • Démonstration de sensibilité et d'expressivité.

[24] Le terme « numéro » décrit ici chacune des parties d'un spectacle.

Code : 048W

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se préparer à une représentation d'un spectacle de théâtre musical.	• Dans les coulisses d'un lieu de représentation. • Dans les heures précédant la générale et les représentations. • À partir des exigences de la régisseuse ou du régisseur. • À l'aide des directives de la direction artistique ainsi que de techniques et de rituels personnels et collectifs de préparation. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité. • En appliquant des stratégies de gestion du stress.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Respecter l'appel.	• Ponctualité. • État mental et physique adéquat.
2 Se réchauffer.	• Application correcte des techniques d'échauffement physique et vocal.
3 Se préparer.	• Révision mentale et physique des principaux déplacements. • Vérification appropriée de son matériel de scène, de ses costumes et des accessoires. • Vérification des différents éléments techniques ou mécaniques. • Préparation personnelle, selon les conceptions, de la coiffure et du maquillage. • Révision appropriée des séquences faisant appel à des techniques particulières : combats, acrobaties et mouvements dansés complexes.
4 Se concentrer.	• Préparation mentale appropriée à une représentation publique d'une œuvre de théâtre musical. • Mise en place de conditions favorables pour jouer le personnage et traduire l'univers de l'œuvre.
5 Collaborer à la tenue du spectacle.	• Participation active à la prise de son. • Préparation individuelle et collective. • Soutien mutuel.

Code : 048X

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Jouer un personnage dans un spectacle de théâtre musical.	• À l'occasion de représentations publiques d'une œuvre de théâtre musical. • Lors des répétitions et des travaux d'atelier. • Sur une scène aménagée selon les besoins de la représentation. • À travers divers styles et formes de théâtre musical. • À partir des indications de la direction artistique. • Avec l'aide des collaboratrices ou des collaborateurs artistiques ou techniques. • Avec tout le matériel technique prévu pour le spectacle. • En prévenant les atteintes à sa santé et à sa sécurité. • En appliquant des stratégies de gestion du stress.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Incarner un personnage.	• Communication efficace de l'univers dramatique de l'œuvre au public. • Communication précise du personnage et de son action dramatique. • Authenticité dans son interprétation. • Fusion harmonieuse des différentes techniques de jeu, de chant et de danse. • Justesse et précision du jeu, du chant et de la danse. • Contribution, par la vérité de son jeu, à l'émotion ressentie par le public. • Respect de l'orientation donnée au spectacle.
2 Interagir avec ses partenaires de jeu.	• Contribution dynamique et harmonieuse au style de jeu d'ensemble. • Respect de ses partenaires de jeu. • Prestation du personnage en relation avec ses partenaires. • Manifestation d'une capacité d'écoute. • Adaptation aux imprévus.

Objectif	*Standard*
3 Évaluer sa prestation artistique.	• Identification juste des forces et des lacunes de son interprétation. • Identification juste des mesures visant à palier les lacunes de son interprétation. • Autorégulation de sa confiance en soi. • Analyse judicieuse de la réponse du public au spectacle.
4 Renouveler son engagement artistique d'une représentation à l'autre.	• Autorégulation de sa motivation. • Raffinement de son interprétation à chaque représentation. • Affinement des techniques. • Ajustement de la prestation en fonction de l'orientation donnée au spectacle.

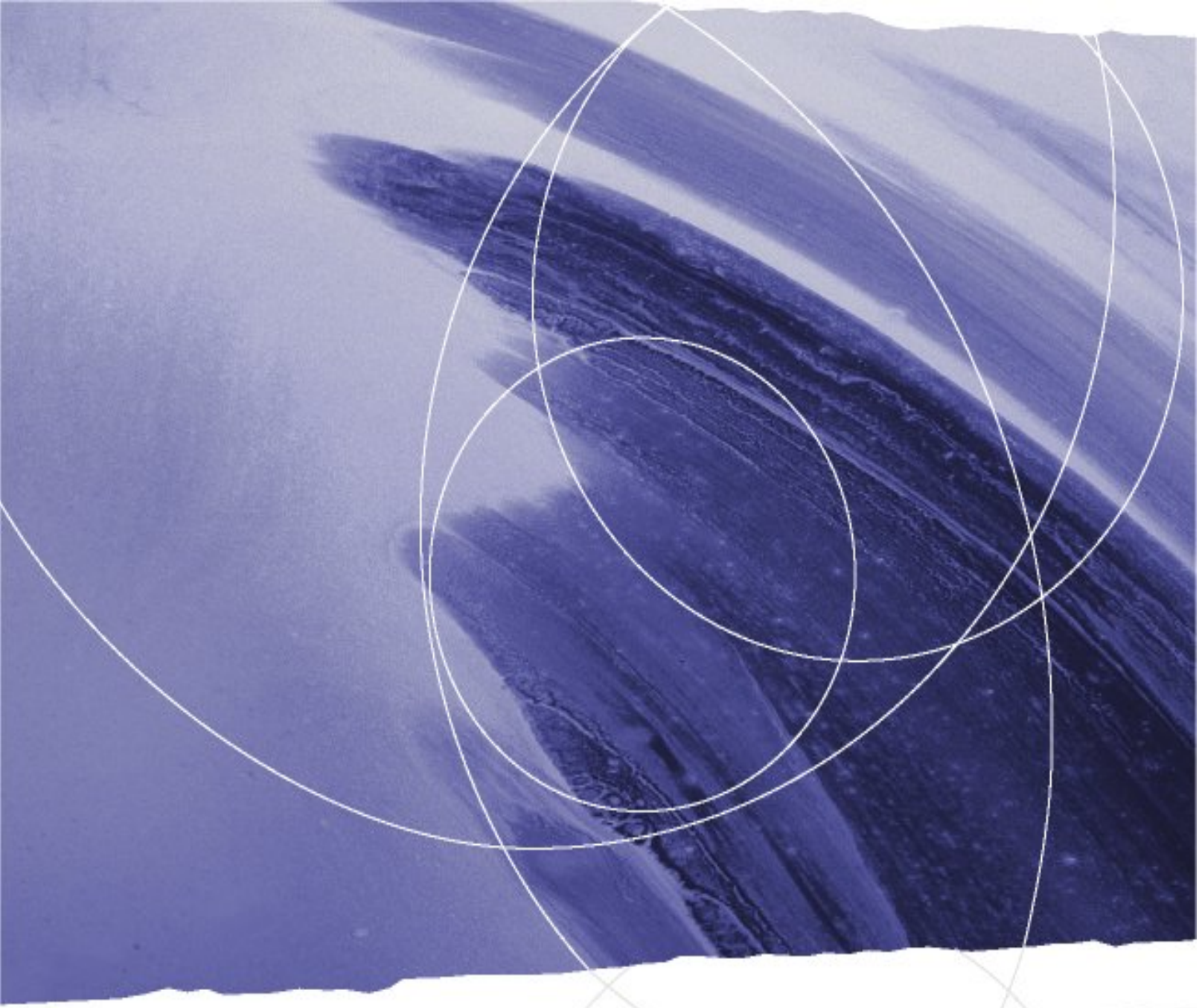

Éducation,
Loisir et Sport
Québec

17-0468-01